

Brin de paille



A la Une



Le repas du CCAS, Salle des Venelles

Sommaire

- Edito du Maire p.2
- A la Une p.3
- Conseils Municipaux p.4-5
- Actualité p.6-7
- Transition écologique p.8
- Intercommunalité p.9
- Vie culturelle et associative p.10
- Enfance et jeunesse p.11-12
- Vie économique p.13
- Expression de la minorité p.13
- État civil, Urbanisme p.14
- Brèves et Infos pratiques p.15
- Bloc-Notes p.16



Bulletin N° 72
Novembre / Décembre 2022



Chères Carreucoises, chers Carreucois,

Le 104^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, qui est aussi la journée d'hommage à tous les morts et blessés pour la France, a rassemblé une trentaine de personnes devant le Monument aux Morts. Après la lecture du message du Ministre des Armées et de la secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire, les enfants de CM2 accompagnés de leur professeur des écoles nous ont offert un moment émouvant en relatant des lettres écrites par les poilus. Par leur présence à ce temps de recueillement, ils ont pu nourrir le devoir de mémoire essentiel qui ne peut se transmettre qu'avec les jeunes générations. Ce devait être la « Der des der » un espoir à nouveau remis en cause alors que la guerre est de retour sur notre continent.

Après la cérémonie de commémoration, nous avons retrouvé nos aînés de 71 ans et plus pour le traditionnel repas organisé par le CCAS à la Salle des Venelles. Cette journée a été l'occasion de mettre à l'honneur nos doyens de l'assemblée qui se sont vus remettre un colis. Ce temps de convivialité fait partie des moments privilégiés pour notre communauté. Il nous rappelle le rôle primordial des membres du conseil d'administration qui s'investissent tout au long de l'année dans l'ensemble des actions sociales du CCAS. D'ailleurs, les ateliers équilibre organisés cette année dans le cadre du programme santé ont été très appréciés. Alors, au vu des retours très positifs, de nouvelles séances pourraient être proposées dès le mois de janvier 2023 à la condition bien sûr que le nombre de participants soit suffisant.

La dernière réunion de la Commission Communale pour l'Aménagement Foncier de notre commune s'est déroulée le 11 octobre dernier. Son rôle était de conduire, sous la responsabilité du Conseil départemental, les opérations d'aménagement ayant pour finalité d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal. La tâche a été intense et la mission particulièrement longue. Aussi, j'adresse mes remerciements au Président ainsi qu'à l'ensemble des membres de cette commission pour la qualité des échanges, pour avoir pris le temps nécessaire à l'étude des dossiers et être parvenu à un consensus.

Deux commissions départementales suivront courant 2023, la première est prévue en mars 2023 et la seconde en mai ou juin. Dès à présent, nous abordons la phase finale qui consiste à la réalisation du nouveau parcellaire et à la mise en œuvre des travaux connexes prévus dans le courant de l'hiver 2023/2024.

Bien que l'impact de la crise énergétique soit général, elle touche particulièrement les collectivités territoriales. Nous avons anticipé, dans un premier temps, les hausses à venir par l'augmentation du poste énergie de 13 % sur le budget 2022 versus le budget 2021. Difficilement mesurable, l'ampleur des conséquences sur les finances locales accentue une contrainte forte sur le maintien des services publics essentiels à la population. Afin de réduire l'impact de la crise énergétique sur nos activités, nous nous mobilisons dans une démarche de sobriété pour la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. A ce titre, plusieurs actions sont mises en place. Cela se traduit par la limitation de nos usages en terme d'éclairage public, par la mise en place d'un suivi de notre consommation d'électricité par point de livraison, par le maintien du chauffage à 19°C dans chacun des bâtiments.

Essentiels pour la protection de l'environnement et complémentaires à la réhabilitation du réseau des eaux usées, les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration ont débuté en novembre. Ils vont se poursuivre tout au long de l'année 2023 pour une mise en route programmée début 2024. Dès lors, les demandes de permis de construire qui sont toujours bloquées par les services de l'Etat, faute d'assainissement conforme, pourront à nouveau être accordées.

En parallèle, le suivi de l'assainissement individuel qui concerne les habitations non desservies par le réseau public et qui représente 45 % des foyers au sein de notre commune présente un enjeu tout aussi important dans la préservation de la ressource en eau potable.

Depuis la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, ces installations doivent faire l'objet de contrôle de conformité par le SPANC lors d'une installation neuve ou d'un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien lorsqu'il s'agit d'un équipement existant, selon une périodicité définie. En cas de non-conformité, les installations devront être réhabilitées dans un délai maximum. Faute de quoi, une pénalité annuelle sera facturée au propriétaire.

Pour sa deuxième édition, le Before de Noël, a fait carton plein. J'exprime mes remerciements à Vanessa MORIN, l'élue référente, aux associations ainsi qu'aux agents municipaux pour avoir fait de cette manifestation une réussite. Voici venu le temps préféré des petits et des grands. D'ici quelques jours, la magie de Noël va de nouveau opérer. Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année entourés de vos proches et de vos amis. Pour ma part, je serai heureuse de vous retrouver à l'occasion de la cérémonie des Vœux le 6 janvier 2023.

Bien à vous,

Le Maire
Laurence MAHÉ

Le repas du 11 novembre, un moment de convivialité pour nos aînés

Comme tous les ans, le CCAS de Saint-Carreuc organisait le repas des aînés. Il s'est déroulé le 11 novembre dernier. Pour rappel, les personnes âgées de plus de 71 ans avaient reçu au préalable une invitation par les élus ou les membres du CCAS et pouvaient, s'ils le souhaitaient, y participer. Ce sont 93 personnes âgées ainsi que des élus et membres du CCAS qui ont ainsi répondu positivement à l'invitation et se sont retrouvés à la Salle des Venelles pour ce sympathique rendez-vous.



Les festivités ont débuté vers 12h30 par un message d'accueil de Mme le Maire, Laurence MAHÉ et de Mme Carole MOISAN MAZÉ, Adjointe aux affaires sociales et scolaires. Toutes les deux ont fait part de leur joie de pouvoir participer à cet instant de convivialité en remerciant les membres du CCAS pour l'organisation. Elles ont également exprimé une pensée pour les personnes ne pouvant pas être présentes ou nous ayant quittées au cours de l'année écoulée. Un rappel sur les différentes actions mises en place par le CCAS a été fait avec notamment pour l'année à venir, la possibilité de participer aux ateliers équilibre.

Le repas proposé et servi par l'équipe d'Adrien LE QUERE de « Secrets de Gourmandises » à Boquého a fait

l'unanimité auprès des 115 convives. Il a débuté par un apéritif puis, au menu, les convives ont savouré une poêlée de St-Jacques en entrée suivie d'un suprême de pintade. Pour finir, une assiette de fromage était proposée suivie d'un café gourmand.

Tout au long de l'après-midi, l'animation était assurée par "Contre-Jour". Ce groupe, bien connu des Carreucois pour sa participation régulière à ce moment, est composé de Mireille au chant accompagnée de Bernard à la guitare et au chant. Les participants ont pu profiter de leur répertoire varié et ainsi, de nombreux moments dansants ont ponctué l'après-midi. Sur la piste, les valse, slows, passo doble ou autres pas de danse sur des airs de disco ou au rythme des paroles de Clara Luciani se sont enchaînés.



Par ailleurs, un tour de chant a également été réalisé. Ainsi, Mireille a proposé aux participants de donner également de la voix. Comme chaque année, les aînés volontaires ont également pu chanter ou raconter des histoires drôles. Aussi, nous avons notamment pu entendre Arthur, Fernande, Henriette, Annick, Jean-Claude... Le Conseil Municipal a aussi pris le micro en interprétant « Loguivy de la mer ».



Enfin, les doyens ont été mis à l'honneur. La doyenne de l'assemblée était Mme Yvonne LONGUY, 94 ans et le doyen M. Louis MORIN, 91 ans. Ils ont tous les deux reçu un coffret cadeau composé par « L'épicerie de Mag ».

Tout au long de l'après-midi, chaque participant a apprécié l'ambiance festive mais également l'occasion de se retrouver ou pour certains habitants nouvellement installés, de pouvoir tisser des liens. Nul doute que le rendez-vous est à nouveau fixé pour l'année prochaine !



Programme voirie 2022

M. Rémi BLANCHARD, adjoint, informe l'assemblée que des travaux supplémentaires ont été réalisés lors du programme voirie 2022. Ces travaux concernent la réalisation de surfaces supplémentaires (plus-value) au terrain de football et pour la route entre « La Gare » et « La Ville Caro » ainsi qu'une moins-value pour la purge d'un montant total de 3 137 € HT soit 3 764,40 € TTC par la société COLAS. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis pour la réalisation de prestations complémentaires.

Etudes de devis

✓ Suite à l'installation des équipements de la salle de réunion à l'étage de la mairie (écran de projection et vidéoprojecteur), il est nécessaire de procéder à la pose de stores permettant une bonne utilisation de ces matériels.

La société DUNET STORES est retenue pour un montant de 1 401,09 € HT soit 1 681,31 € TTC.

✓ Le câblage informatique de l'école est obsolète et nécessite d'être refait avant de passer à la fibre pour optimiser le réseau. Les travaux consistent en la pose d'un coffret informatique au niveau de la salle informatique, la distribution des classes avec un câble blindé afin de pouvoir utiliser au mieux les goulottes existantes ainsi que des liaisons Wifi.

Le devis de la société E-Breizh pour un montant HT de 5 008,87 € soit 6 010,64 € TTC pour le câblage « Voix Données Images » de l'école est validé par le Conseil Municipal.

Prime annuelle 2022

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a choisi de verser une prime annuelle aux employés communaux. Elle propose de fixer le montant de cette prime et ses conditions d'application. Pour rappel, 660 € ont été attribués en 2019, 2020 et 2021 pour un agent titulaire ou stagiaire à temps complet présent toute l'année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'octroyer une prime annuelle pour l'année 2022 d'un montant de 700 € brut qui sera attribuée aux agents titulaires et stagiaires en fonction de leur temps de travail.

Conseil Municipal du 11 octobre

Les points essentiels

Accompagnement du service périscolaire

Mme Carole MOISAN MAZE indique à l'assemblée que la commune a sollicité le service « études et organisation » du Centre de Gestion 22 en vue d'un accompagnement pour le service périscolaire. Les attentes de cette sollicitation concernent les points suivants :

- ✓ Disposer d'un regard extérieur sur l'organisation des activités et des plannings,
- ✓ Améliorer la collaboration au sein de l'équipe,
- ✓ Améliorer l'offre de garderie.

Une proposition d'intervention a été présentée en mairie le 22 juillet 2022.

Ainsi, après une présentation de la démarche et une réponse aux interrogations des agents, une démarche exploratoire sera lancée, afin d'analyser l'existant. Chaque agent sera alors entretenu individuellement et un travail de recherche sera mené auprès de collectivités comparables à la nôtre.

Une phase d'élaboration suivra ensuite afin de travailler collectivement pour identifier les solutions et les leviers d'action, apporter les éléments de réponse, le tout dans une démarche participative. Suivra alors une phase d'expérimentation des solutions proposées et un bilan via un temps collectif.

Le Conseil Municipal, valide, à seize voix pour et trois abstentions la sollicitation du service « étude et organisation » du Centre de Gestion 22 pour un accompagnement à l'organisation du service périscolaire pour un montant de 5 494 €.

Agenda d'accessibilité

M. Rémi BLANCHARD, adjoint au maire, rappelle que l'Agenda d'Accessibilité Programmée portant sur 6 années a été approuvé par le Préfet le 29 mars 2017. Pour la sixième année, les travaux à réaliser pour la mise en conformité des établissements publics concernent la mise en place d'une bande de guidage jusqu'à l'accueil de la mairie (3 250 € estimés), la création de rampes d'accès et l'aménagement de sanitaire adapté au niveau des toilettes publiques de la Place Picot (6 030 € estimés) ainsi que l'aménagement du sanitaire existant au terrain de football de la Croix Botrel (850 €).

Transfert de la compétence entretien des sentiers de randonnées avec Saint-Brieuc Armor Agglomération

Les sentiers de randonnée nécessitent un entretien, qui avant la fusion du 1^{er} janvier 2017, était exercé, selon les territoires, soit par les anciens EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) soit par les communes ou bien partagé entre les collectivités. Suite à la fusion et dans le but d'assurer une continuité du service rendu, Saint-Brieuc Armor Agglomération a continué d'exercer cette compétence de la même manière que les anciens EPCI, donc de façon différenciée sur le territoire intercommunal. Aussi, conformément à la loi, il apparaît nécessaire de clarifier et d'harmoniser le mode de gestion des sentiers dans le cadre de la compétence « promotion des sentiers de randonnées ».

La gestion et l'entretien des sentiers de randonnée incombera donc désormais à la commune. La compétence sentier exercée par Saint-Brieuc Armor Agglomération sera redéfinie autour de la promotion, la veille, la conception et l'aménagement usuel des sentiers d'intérêt communautaire.

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Miguel REBOURS est désigné correspondant incendie et secours. Il suivra le Plan Communal de Sauvegarde, sera l'interlocuteur du SDIS, informera et sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants de la commune sur les questions de prévention, mesures, organisation, protections...

Conseil Municipal du 8 novembre

Les points essentiels

Démarche de lecture publique : Lisons 2032

Mesdames Albane LEJEUNE, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Hélène DONTENVILLE, directrice des bibliothèques de Saint-Brieuc ont proposé aux élus un atelier d'arbitrage sur les préconisations issues de la démarche de lecture publique. La lecture publique concerne l'ensemble des actions et pratiques mises en œuvre par les bibliothèques et les autres acteurs du livre et de la lecture pour permettre l'accès et accompagner les habitants d'un territoire donné dans leurs besoins d'information, de formation, de culture et de loisirs tout au long de la vie. Elle répond à des enjeux de société : développement de l'esprit critique, exercice des droits culturels... La lecture publique se situe à la croisée des autres politiques publiques : social, éducation, culture, tourisme, économie...

Les bibliothèques représentent le premier équipement culturel en France. Sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, le réseau des médiathèques de la Baie représente 31 bibliothèques implantées sur 24 communes.

La finalité de la démarche lancée par l'agglomération est d'aboutir à la mise en place d'un schéma de développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale. Nous devrions donc en entendre parler de nouveau dans quelques temps.

Travaux de la Salle des Venelles

Le Conseil Municipal a approuvé le projet présenté par M. Rémi BLANCHARD concernant les travaux de mise en conformité PMR et aménagements de la Salle des Venelles :

✓ Travaux de mise en conformité PMR dont le réaménagement des sanitaires PMR et la création de sanitaires hommes,

✓ Changement du désenfumage, peinture et création de prises électriques.

Ces travaux sont prévus pour une durée de trois mois à compter de mai 2023. Le marché est en cours de publication pour positionnement des entreprises sur les différents lots. La remise des offres a été fixée au vendredi 18 novembre à 12h. La commission d'appel d'offres se réunira ensuite pour l'examen des devis reçus. Le montant des travaux a été estimé par le service commun architecture de Saint-Brieuc Armor Agglomération, maître d'œuvre du projet, à hauteur de 90 000 € HT soit 108 000 € TTC.

Modification des statuts du Syndicat de Lorge

Mme le Maire indique à l'assemblée que, suite au retrait de la commune de Ploëuc-L'Hermitage du Syndicat de Lorge, approuvé par arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2022, il est nécessaire de modifier les statuts du Syndicat.

Ces statuts sont soumis à l'accord des conseils municipaux des communes membres sous trois mois. La modification des statuts sera ensuite entérinée par arrêté préfectoral.

Le Conseil Syndical a délibéré lors de sa séance du 15 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat de Lorge telle que proposée.

Modification statutaire du SIVAP de Quintin

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-Péver a demandé d'adhérer au SIVAP de Quintin à compter du 1^{er} janvier 2023 ; le Conseil Syndical a approuvé cette demande lors de sa séance du 17 octobre 2022.

Mme le Maire précise que le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune. Elle rappelle également que la participation de 60 000 € sera répartie entre les 19 communes adhérentes.

Le Conseil Municipal de Saint-Carreuc approuve, à l'unanimité, l'adhésion au SIVAP de la commune de Saint-Péver.



Subvention exceptionnelle ALC école

L'ALC (Association pour Les petits Carreucois) propose à la commune de passer commande des sapins de Noël par leur intermédiaire : 6 petits sapins (2 à l'école, 1 en cantine, mairie, garderie, bibliothèque) et deux sapins de 4 mètres de hauteur, qui seront disposés en extérieur, Place de la mairie. Cette action permet de financer des actions pédagogiques pour l'Ecole du Gué.

Le montant de la commande, à hauteur de 174 €, sera versé à l'association sous forme de subvention exceptionnelle.

Le compte rendu de chaque Conseil Municipal est disponible en mairie et sur le site Internet de la commune (www.saint-carreuc.fr).

Dates des prochains Conseils Municipaux :

 **Mardi 24 janvier 2023**

 **Mardi 28 février 2023**

Le « Before » de Noël



Un immense merci aux artisans pour leurs présences et leurs dons pour la tombola qui a eu du succès et également à « L'épicerie de Mag », « Les planches pour rire » et « Mon panier d'Armor » pour leurs cadeaux aux lauréats du concours de gâteaux. Merci au Père Noël, Georges à l'accordéon, aux chanteurs lyriques ainsi qu'aux associations carreucoises (Breizh twirl, Basket, Comité des fêtes, ALC et la Lande du Bourg), l'équipe technique et administrative de la commune ainsi que tous les bénévoles pour leur participation et l'énergie donnée pour le bon déroulement du Before de Noël. Et merci aux visiteurs qui sont venus nombreux malgré la pluie. Ce fut une très belle journée clôturée par un beau

Exposition en mairie

Après la photo, place à la peinture ! La mairie et la bibliothèque ont la chance d'accueillir actuellement une exposition de peintures de Anne HANNI. Certaines de ces créations représentent de beaux paysages de notre commune. Après le vernissage du 12 novembre dernier, les habitants sont donc invités à venir découvrir cette exposition sans tarder. Si un coup de cœur se fait sentir, n'hésitez pas à réserver l'œuvre en question.



spectacle de Twirling. Objectif réussi, la magie de Noël était à Saint-Carreuc ce dimanche 27 novembre !



Laisse parler ton cœur



L'opération a débuté le samedi 19 novembre dans les locaux de la mairie ainsi que ceux de l'école. Pendant 10 jours, un carton était disposé à l'accueil pour recueillir les dons de jouets en direction des enfants défavorisés. De nouveau, les Carreucois ont été solidaires et le carton a été vite rempli. Les jouets ont été collectés début décembre par Emmaüs, partenaire du dispositif avec Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Commémoration



Le 11 novembre est le jour anniversaire de l'Armistice signé en 1918. Il rend hommage à tous les morts pour la France. A cette occasion, une cérémonie s'est tenue au cimetière communal. Après un discours de Madame le Maire, les enfants de l'école du Gué ont, eux aussi, pris la parole pour prononcer texte et poème en lien avec la guerre. La commémoration s'est terminée par le chant de la Marseillaise suivi d'un verre de l'amitié en mairie.

Colis de Noël du CCAS

Les personnes résidant en EHPAD et celles âgées de 85 ans et plus, absentes au repas du CCAS du 11 novembre, se verront distribuer un colis de Noël offert par la Municipalité. Ils seront composés par l'épicerie de Mag et distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale et les élus.

Dégâts sangliers



Les dégâts engendrés par le passage des sangliers sont connus de tous. Mais quand cela se déroule sur la commune, on sent le danger plus proche... Voici le résultat sur un jardin carreucois. En cas de présence de sangliers, il convient de joindre l'association de chasse de la commune qui organise notamment les battues. Contact : Didier TREHOREL au 06 70 81 80 14.

Démarrage des travaux de la station d'épuration

Avec une semaine de retard sur le planning prévu, les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration ont commencé le 14 novembre sur le site de Ballande/Bellevue.

L'entreprise RUELLAN TP de Saint-Vran était missionnée pour effectuer le terrassement et les aménagements extérieurs du chantier.

Chaque semaine, en présence de Rémi BLANCHARD, adjoint aux travaux, se déroule une réunion de chantier sur place dans une structure algeco aménagée à cet effet. Un compte rendu de suivi et de coordination est réalisé afin de faire le point sur les données, informations, reprises en direction des



entreprises, points urgents à voir... Au premier trimestre 2023, les travaux relatifs au poste de refoulement de la Gare seront entrepris. Le planning prévisionnel prévoit une mise en fonctionnement en décembre 2023.

Aménagement Foncier : nouvelle phase de recours

Les projets de décisions de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ayant été entérinés par la CCAF du mardi 11 octobre 2022, les personnes ayant fait une observation sur les registres « parcellaires » et « travaux connexes » durant l'enquête publique de septembre-octobre 2021, seront destinataires d'un courrier leur indiquant la réponse à leur requête. Globalement, l'ensemble des propriétaires concernés par la procédure d'aménagement foncier de la commune seront informés de l'avis de notification des décisions (une convocation leur sera distribuée) ainsi que le début du délai de recours en CDAF (Commission Départementale d'Amé-

nagement Foncier). L'ensemble des plans modifiés après validation de la commission communale sera visible aux jours et heures d'ouverture de la mairie dans les semaines à venir. Vous pourrez venir les consulter. En cas de contestation du projet, les recours seront possibles pendant un mois (du 19 janvier au 20 février 2023 inclus) et devront être transmis à la CDAF par lettre recommandée avec accusé de réception. Vous trouverez tous les éléments de contact sur la notification. La clôture de l'opération est prévue en octobre 2023 avec début des travaux connexes pendant l'hiver 2023-2024 (arasement et/ou créations de talus...).

2^{de} vie pour le sapin !

Les fêtes passées, la population est invitée à déposer son sapin naturel sur le parking de la mairie dans une zone qui sera spécifiquement dédiée.

Le vendredi 20 janvier, le broyage de ces sapins sera effectué par les services techniques. Le lendemain, le samedi 21, les habitants pourront récupérer du broyat et une sensibilisation à son utilisation sera faite par les services de l'agglomération avec la possibilité d'acquérir un composteur.



Visite de quartier

Samedi 19 novembre, les élus sont allés à la rencontre des habitants des lotissements de l'Orée du Bois et des Fontaines. Vers 10h, au départ du terrain d'entraînement de foot de la Croix Botrel, ils ont sillonné les voies intérieures des lotissements. Les riverains présents ont notamment évoqué la circulation et les horaires de tonte non respectés.



Mise en sécurité au stade d'honneur

Courant novembre, Franck PARCHANTOUR, agent des services techniques, est intervenu au stade d'honneur André MOREL afin de mettre en sécurité l'accès aux places récemment créées pour les handicapés. Après avoir loué une charrière chez Loxam, il a installé 21 poteaux bois matérialisant les abords du chemin d'accès aux places. La barrière, interdisant l'accès aux véhicules, a ainsi été déplacée de quelques mètres supplémentaires.



Nouveaux panneaux



Depuis quelques jours, nous voyons fleurir de jolis panneaux "attention enfant" dans la commune. Un grand remerciement à Cyril CABART pour ces visuels qui sortent du commun, ainsi qu'à notre équipe technique qui a assuré leur installation. Vous pouvez observer ces panneaux dans les quartiers de Goinguenet et de Beaucroix. N'oublions pas de rouler tranquillement dans l'ensemble de la commune pour le bien-être et la sécurité de nos enfants !

Passage des ambassadeurs du tri sur la commune

Depuis quelques semaines, les ambassadeurs du tri se sont déployés sur la commune (bourg et campagne). Ils étaient missionnés par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour nous expliquer les changements à venir en matière de collecte des déchets. Lors de leurs passages, vous avez été amenés à répondre à un questionnaire et vos bacs (s'ils correspondaient bien à la composition de votre foyer) ont été pucés : bac marron et bac jaune. Si vous vous posez d'autres questions, contactez le 02 96 77 30 99 (tri des déchets) et le 02 96 77 62 30 (questions sur la TEOMI, la Taxe d'En-

lèvement des Ordures Ménagères Incitative).

Les Carreucois ont bien accueillis les enquêteurs et ont pris conscience de l'importance du dispositif pour, à terme, alléger leurs poubelles. Nous comptons tous sur votre civisme pour mieux trier et réduire nos déchets !



Protégeons nos zones humides

Les marais, les tourbières, les prairies humides présentent une biodiversité exceptionnelle. Elles jouent un rôle primordial dans la régulation de l'eau (évaporation, prévention des crues...). La France s'est engagée depuis 40 ans à préserver ces zones humides : elles servent de tampons et de filtres, abritent des milliers d'êtres vivants indispensables à notre existence (oiseaux, papillons, libellules, poissons...) et une multitude de plantes. Il faut savoir que les destructions de ces zones humides sont forte-



ment sanctionnées : sanctions pénales 75 000 € et pour une personne morale 375 000 €. Un inventaire des zones humides existe : n'hésitez pas à passer en mairie pour le consulter.

Un bonus réparation pour les appareils ménagers

Depuis le 15 janvier, le bonus réparation vise à aider les Français à choisir de réparer leurs objets du quotidien, plutôt que d'en racheter. Ce coup de pouce varie de 10 à 45 euros selon le type d'appareil. Pour bénéficier de cette réduction, vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir. Vous devez simplement vous adresser à un réparateur labellisé QualiRépar. La liste des réparateurs certifiés est disponible sur les sites label-qualirepar ou ecosystem.eco.

Quelques astuces pour économiser de l'énergie chez soi

Cet hiver, le contexte écologique et économique nous amène à une réflexion sur notre consommation d'énergie. C'est pourquoi, nous vous proposons quelques gestes simples pour y parvenir au quotidien :

✓ Régler le thermostat de son chauffage pour une température à 19°C ou 20°C quand on est chez soi ; à 15°C ou 16°C quand on dort ou que l'on s'absente de la maison. En adaptant ainsi la température, l'économie réalisée est de l'ordre de 10 à 25 % de chauffage.

✓ Penser à entretenir ses radiateurs : pour que les radiateurs diffusent bien la chaleur, ils doivent être purgés, dégagés et sans poussière.

✓ Pour l'utilisation du lave-linge, privilégier les programmes à 30°C qui consomment deux fois moins d'énergie qu'un lavage à 60°C.

✓ En couvrant les casseroles durant la cuisson, c'est 4 fois moins d'électricité ou de gaz consommés !

✓ Veiller à éteindre et débrancher les ordinateurs, télévisions et tout autre

Eizhy innove

En matière de développement durable, la société Eizhy, située au Tertre de la Braize, à Hénon (en face de la salle omnisports de Saint-Carreuc) fait preuve d'inventivité : elle transforme des végétaux récoltés localement (fougères, bruyères de lande, foin de pré, genêts, ajoncs, paille de colza) en produits innovants qui sentent bon la Bretagne sans causer de tort à la nature !

Mme FOX et M. COLIN commercialisent pellets et granulés pour le chauffage depuis cet automne ainsi que de la litière pour chats depuis le printemps 2022. La vente de leurs produits se fait sur place au jours et horaires suivants :

✓ lundi de 14h à 18h

✓ mercredi de 10h à 18h

✓ vendredi de 14h à 18h

✓ samedi de 10h à 16h

Les gérants seront heureux de vous accueillir et sauront vous dispenser tous les conseils et renseignements utiles. N'hésitez pas à leur rendre visite, vous serez bien conseillé.

Contact : 07 62 33 84 21

typhaine.fox@eizhy.fr



appareil électrique non utilisé.

Enfin, vous pouvez commander un bon plaid moelleux et chaud au Père Noël : rien de tel pour se sentir au chaud pendant les soirées d'hiver à venir !



Festival « De Beaux Lendemain »

De Beaux Lendemain est un festival d'Art et de Spectacle Vivant à destination de l'enfance et de la jeunesse qui s'est tenu sur Saint-Brieuc et son agglomération du 23 au 27 novembre, proposé par la Compagnie AK Entrepôt.

C'est dans ce cadre que, le 25 novembre dernier, le Syndicat de Lorge a accueilli, à Plaintel, le spectacle *Entre deux pluies*. « Un espace-temps, une parenthèse, un entre-temps. *Entre deux pluies*, c'est une pluie sur fond noir. *Entre deux pluies*, c'est un tas, un amas de galets noirs. *Entre deux pluies*, c'est le corps dans la masse. *Entre deux pluies*, c'est le galet noir caché que l'on a trouvé. *Entre deux pluies*, c'est une course contre la montre, c'est la répétition, c'est le dé-

placement du tas d'un endroit à l'autre, sinon comment trouver sa place. ». Une belle création visuelle et sonore autour de la danse pour tous les enfants.



Horaires des déchèteries communautaires

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'accès à la déchèterie située à Hénon sera désormais interdite aux Carreucois à la suite de la nouvelle territorialisation des déchets et de la mise en place de la redevance incitative sur Lamballe Terre et Mer. Les habitants de Saint-Carreuc, appartenant à Saint-Brieuc Armor Agglomération, devront utiliser les déchèteries de la communauté d'agglomération. Voici les sites et leurs horaires d'ouverture.

Ploufragan	Du lundi au samedi	9h - 12h
	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi	13h30 - 17h30
Saint-Brieuc	Du lundi au samedi	9h - 12h / 13h30 - 17h30
Yffiniac	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi	13h30 - 17h30
	Samedi	9h - 12h
Quintin-Le Fœil	Lundi, mardi, mercredi	13h30 - 17h30
	Vendredi et samedi	9h - 12h / 13h30 - 17h30
Plérin	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi	9h - 12h
	Du lundi au samedi	13h30 - 17h30
Binic-Étables-sur-Mer	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi Également ouverte le mardi, sauf le premier mardi du mois	9h - 12h / 13h30 - 17h

Réouverture patinoire

À la suite de l'alerte sécheresse de cet automne, la mise en glace de la patinoire de Langueux a été plus tardive cette année. Mais depuis novembre, les patineurs peuvent à nouveau profiter des joies de la glace. Elle est accessible au public le mercredi et le samedi après-midi, en nocturne avec musique et jeux de lumière le jeudi, vendredi, samedi de 20h25 à 22h45 et aussi le dimanche matin. Et pour les mordus de la glisse, il est possible de s'inscrire dans un des deux clubs qui évoluent sur cet équipement sportif : le club des Korrigans qui pratique le hockey sur glace et le club des sports de glace d'Armor qui pratique le patinage artistique. Pour plus de renseignement, rendez-vous sur le site Internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.



Calendrier des OM

Vous trouverez le nouveau calendrier de la collecte pour 2023 dans cette édition du « Brin de paille ». Edité par Saint-Brieuc Armor Agglomération, compétente en la matière, il sera également mis en ligne sur le site Internet de la commune. Des exemplaires complémentaires sont à votre disposition en mairie si besoin.

Taxe de séjour

Saint-Brieuc Armor Agglomération perçoit une taxe de séjour applicable sur tout le territoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette taxe est collectée par les hébergeurs ou les plateformes via l'office de tourisme communautaire afin de conduire des actions dédiées au développement touristique. Le guide pratique pour 2023 a été édité. Les loueurs de meublés et chambres d'hôtes peuvent se le procurer à l'accueil de la mairie notamment.

Contact : Anita DAVID 02 96 33 34 61

Au théâtre !



La truculente troupe de théâtre "les planches pour rire" de l'Association Culture et Loisirs travaille d'arrache-pied depuis début octobre sur une nouvelle pièce de Jean-Christophe BARC : « Chacun sa croix ! ».

Monsieur le Maire a de quoi s'inquiéter : son petit village du Jura se meurt. Il faudrait trouver d'urgence un couple pour rouvrir l'épicerie et reprendre le bar-tabac. Monsieur le Curé craint aussi pour la survie de son église. Tous deux se démènent comme de bons diables, et les résultats dépasseront leurs espérances. Mais à quel prix ? "Bien mal acquis ne profite jamais", affirme le proverbe. Pas si sûr...

Le Brin de Paille de 2023 ne paraissant que fin février, voire début mars, il est important que vous notiez d'ores et déjà ces rendez-vous :

St-Carreuc, à la Salle des Venelles :

✓ **Samedi 25 et dimanche 26 février 2023**

✓ **Samedi 4 et dimanche 5 mars 2023**

Un rappel paraîtra dans la presse locale quelques jours avant.

A la recherche de nos sportifs carreucois !

Vous pratiquez une activité sportive sur la commune ou à l'extérieur, vous avez obtenu de très beaux résultats dans une compétition sportive régionale ou nationale ? Faites-vous connaître en mairie ! Nous aimerions réaliser des interviews-portraits et valoriser vos parcours.

Contact : 02 96 42 48 38.

Prenez date : pour le prochain bulletin, merci d'envoyer vos articles avant le 30 janvier 2023.

Halloween à la bibliothèque municipale



Cette année, les bénévoles de la bibliothèque vous ont préparé plusieurs animations. Le démarrage s'est fait le 31 octobre dernier par une fin de journée en mode Halloween ! La décoration avait été travaillée par les enfants du périscolaire. Environ quinze enfants, accompagnés de leurs parents, sont venus déguisés chercher des friandises et découvrir une sélection de livres à les faire frissonner. Sorcières, fantômes et petits monstres étaient au rendez-vous, tant sur les pages que dans la réalité.

La nuit de la lecture

Les prochaines « Nuits de la lecture », organisées pour la 2^{ème} année consécutive par le Centre national du livre sur proposition du ministère de la Culture, se tiendront partout en France du 19 au 22 janvier 2023. Elles seront, cette année, sur le thème de la peur. Il n'en fallait pas moins à nos bénévoles pour vous préparer un programme sur mesure. Rendez-vous donc à la bibliothèque le vendredi 20 janvier. La soirée débutera doucement par une session enfant de 18h à 19h. Puis, pour les adultes et ados les plus téméraires, suivra une soirée de frisson mêlant de la lecture mais aussi des jeux à partager. Vous pensez être un loup-garou discret ? Vous aimeriez résoudre des enquêtes en équipe ? Alors inscrivez-vous vite en mairie pour cette soirée familiale qui pourrait vous faire ressentir quelques sueurs froides.



Calendrier des pompiers : la tournée débute

Comme tous les ans, les pompiers de Saint-Carreuc ont débuté leur traditionnelle tournée des calendriers. Ils se présenteront donc seul ou à deux pour vous proposer leur calendrier édité cette année à 1 000 exemplaires. Les dons collectés permettent de financer le fonctionnement interne de la caserne et une partie est également reversée à l'œuvre des Pupilles de la Nation.



USCH, les résultats

Beau parcours pour l'équipe A de l'USCH évoluant en R1 ! Avec 7 victoires en 7 matchs, ils sont 1^{ers} de leur groupe D. Voici leurs résultats :

USCH / St-Brieuc Ginglin	3/1
Tréguieux / USCH	0/3
USCH / Trémuson	4/0
Quessoy / USCH	2/3
USCH / Langueux	3/2
Coëtmieux Gouëssant / USCH	0/1
USCH / Pordic Binic	7/0

A noter que l'équipe B joue en D2 et l'équipe C en D4. Venez les encourager, ils ont besoin de votre soutien ! L'USCH est encore en coupe de Bretagne.



Les joueurs peuvent compter sur un entraîneur efficace, préparant avec rigueur les entraînements tout en s'assurant d'attitudes exemplaires en match.

Expérimentation du self au restaurant scolaire

Anthony VANDENBERGHE, cuisinier du restaurant scolaire, avait sollicité les élus de la commune pour proposer aux enfants un passage en self sur le temps du midi.

Après aval de la municipalité, il a organisé le nouveau dispositif avec Régine REUX et Sylvie GUILLOU, les agents communaux concernés par cette évolution. En effet, le passage en self a été proposé seulement aux enfants du CP au CM2. Les élèves de maternelle (3 ans à 5 ans), encadrés par Françoise MAITRALLAIN et Lydia LE MOINE, restent en service à table du fait de leur âge.

Désormais, les élèves du CP au CM2 déjeunent côté cour de l'école. Anthony, Régine et Sylvie les accueillent un par un sur la table préparée avec les plats cuisinés. Les enfants suivent un fléchage au sol.



Après l'entrée, ils ont la possibilité de « jeter » leurs restes dans un contenant disposé à cet effet, avant d'être servis pour le plat principal.

Il en va de même pour le service du dessert.



Après quelques jours d'essais, le personnel ainsi que les enfants ont vu plusieurs bénéfices à ce nouveau système :

- ✓ Prise de conscience des déchets et responsabilisation (chaque enfant mesure ce qu'il jette et peut dire ce qu'il souhaite en quantité : il peut d'ailleurs revenir pour être resservi),
- ✓ Moins de bruit,
- ✓ Autonomie des enfants,
- ✓ Moins de manipulation pour le personnel (avec un service à hauteur),
- ✓ Gestion des quantités (moins de pain consommé),



✓ Tables et sols plus propres (les enfants sont plus attentifs à ce qu'ils font).

Cette expérimentation est lancée jusqu'aux vacances de décembre. Si elle est probante, quelques achats nécessaires pourraient être envisagés (table, plateaux...).

Les mots des enfants :

- « On ne se bouscule pas »
- « On peut se déplacer »
- « On peut gérer nos quantités si on n'a pas envie »
- « Ça change »
- « C'est mieux ! »
- « On fait comme les grands »
- « Ça nous prépare au collège »

La garderie périscolaire vous adresse ses vœux !



Tous les enfants de la garderie vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !

La magie de Noël



Depuis la rentrée de novembre, les enfants de la garderie, aidés par Régine et Sylvie, produisent de nombreux sujets liés à Noël : un sapin, des chaussettes et bottes, des étoiles... La magie de Noël opère d'autant que les enfants pourront ramener chez eux leurs décorations en vue de garnir leur sapin familial.

Joyeux Noël !

Visite du centre de tri des déchets



Le mardi 18 octobre, les élèves de CM1/CM2 ont visité le centre de tri des déchets. Ils ont pu observer le parcours des déchets de la poubelle jaune. Après avoir révisé ce que l'on met dans les différentes poubelles : poubelle déchets ménagers, poubelle jaune, composteur et poubelle de verre, les élèves ont visité l'usine de tri. Les papiers, le plastique, les métaux sont séparés par divers procédés (aimants puissants pour le métal, jet d'air pour pousser les papiers légers, tri manuel, ...).

Les enfants ont bien compris qu'il était indispensable de mettre nos déchets dans la bonne poubelle pour les recycler mais surtout de faire attention à nos achats et limiter les emballages.

Class'échecs

Les élèves de la classe de CM1-CM2 viennent de commencer un projet: class' échec ! Nous avons reçu le matériel. Tous les élèves peuvent apprendre à jouer aux échecs en même temps. Dans la classe, nous avons déjà plusieurs joueurs expérimentés. Le but est d'apprendre à jouer aux échecs et peut être participer à des tournois.



Ateliers d'automne



Le vendredi 21 octobre, dernier jour avant les vacances de la Toussaint, tous les élèves ont participé à des ateliers d'automne. Le but était de mélanger les enfants de tout âge, de la PS au CM2 pour développer l'entraide et une meilleure connaissance de chacun.

Les enfants ont choisi leurs 2 ateliers parmi : la cuisine, faire des monstres en argile, fabriquer des photophores, marionnettes, danse salsa, calligraphie, film d'animation et dessins avec des feuilles d'automne. Petits et grands, enfants comme adultes, nous avons passé un bon moment ensemble. Les élèves déguisés ont fait un défilé d'Halloween pour évoquer cette fête étudiée en anglais.



Des activités proposées au goût de tous les enfants de l'école !

Sortie à l'étang avec un photographe naturaliste

Les élèves de CM1/CM2 ont reçu la visite de Raphaël TRÉHOREL, photographe naturaliste. Après avoir regardé quelques-unes de ses photos et lui avoir posé des questions sur son métier de photographe naturaliste, nous sommes sortis à l'étang pour observer la nature proche de chez nous. Nous avons pu apprendre le nom de différentes essences d'arbres, observer leurs feuilles, leur tronc. Nous avons observé des traces de pas d'animaux dans une marre, une flaque, sur un tronc d'arbre, des terriers de rongeurs et de blaireaux.

Les élèves ont compris l'importance d'avoir des arbres différents autour de nous, ainsi que de garder des arbres morts pour fournir une garde manger pour certaines espèces.

Raphaël nous a montré des images prises par un piège photographique qui se déclenche lorsqu'un animal passe devant. À l'étang, il y a une multitude d'animaux à passer. C'est un lieu riche en écosystème dont il faut prendre soin.

Vous pouvez voir les photos de Raphaël TRÉHOREL sur son site : www.raphaeltrehorel.com

Musique Malgache

Tous les élèves du CP au CM2 apprennent des chansons malgaches avec Myriam COLIN, musicienne intervenante de l'Agglomération.

Myriam apprend aux élèves la culture, les instruments, des chansons malgaches. Elle nous parle de cette île, des traditions, de la faune et de la flore. Le but de ces interventions musicales est de proposer aux familles un concert avec des musiciens, sur scène. La date du concert vous sera communiquée ultérieurement.



De la forge à Saint-Carreuc, Morgan HAMARD Créations



L'entreprise, créée fin 2020, est gérée par Morgan HAMARD, jeune artisan de 28 ans. L'activité principale est la création et la rénovation de sujets en bois et/ou en métal forgé à l'atelier.

Les pièces fabriquées servent à la vie au quotidien dans une maison, en intérieur comme en extérieur. Le but est d'associer le bois et le métal en fabriquant des œuvres utiles et de qualités qui résistent au temps et qui ont également un aspect esthétique qui le définit.

Il y a également des œuvres uniques qui sont créées soit d'une envie d'un client (mobilier, outils, etc) ou qui sont l'œuvre d'une inspiration personnelle.

Pour plus d'information vous pouvez le contacter via son adresse mail, téléphone ou réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube) en inscrivant dans la barre de recherche "Morgan Hamard Créations".

Venez également découvrir le site Internet "morgan hamard creations.fr".

Contact :

09 70 98 25 04

06 95 43 98 24

Mail :

morgan.hamard.creation@hotmail.com

Expression de la minorité

Chères Carreucoises, chers Carreucois,

Lors du conseil du 11 octobre, nous avons pu constater, une fois de plus, que la définition du besoin était mal exprimée ou mal comprise par les différents fournisseurs établissant les devis. Nous avons comparé deux devis ne répondant pas au même détail technique soit : l'opacité des stores. Nous avons noté cette situation à plusieurs reprises.

Sociétés	Produits	Montant TTC
Dunet Stores Saint-Brieuc	2 stores à enroulement, toile opaque 4 stores à enroulement, toile semi opaque Pose comprise	1 681.31 €
Saint Maclou Langueux	6 stores à enroulement, toile opaque Pose comprise	2 347.10 €

Lors du Conseil Municipal de novembre, nous étions aussi très à l'écoute de la présentation concernant la Salle des Venelles. En effet, en cette période d'inflation, nous souhaitons être extrêmement vigilants sur les dépenses. Au vu du plan de financement exposé, le reste à charge pour la commune serait de 18 000 € pour un budget global d'environ 90 000 €. Il est impossible de ne pas envisager la mise aux normes des établissements recevant du public : notre salle des fêtes et ses sanitaires, en particulier, doivent en bénéficier. C'est pour cette raison que

nous avons approuvé les travaux présentés. Toutefois, nous resterons attentifs sur d'éventuels dépassements des dépenses, non anticipés.

Il est important pour nous de vous faire connaître ces réalités. Les sensibilités différentes que nous représentons, au sein du Conseil Municipal, sont la représentation de la population de notre commune. C'est donc notre rôle de minorité d'interpeller.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

Kathy LE LEFF
Béatrice LE GOUPIL
Jacky TOQUET



État civil

Naissances

Youna DUARTE LE RIGUIER, née le 18 octobre 2022 à Saint-Brieuc (22), fils de Arlindo SOARES DUARTE et de Elodie LE RIGUIER, « 103, Goinguenet »,

Leny DUARTE LE RIGUIER, né le 18 octobre 2022 à Saint-Brieuc (22), fils de Arlindo SOARES DUARTE et de Elodie LE RIGUIER, « 103, Goinguenet »,

Malo GARIN, né le 19 octobre 2022 à Saint-Brieuc (22), fils de Anthony GARIN et de Aurélie LE ROUX, « 1, Rue des Frênes »,

Albyn, Hervé, Michel DUROS, né le 20 novembre 2022 à Saint-Brieuc (22), fils de Gaël DUROS et de Érika LE GLATIN, « 77, La Ville Main ».

Bienvenue aux nouveau-nés et félicitations aux parents

Mentions de décès

Geneviève, Francine THOMAS, née le 29 janvier 1932 à Saint-Carreuc (22) et décédée à Saint-Brieuc (22), le 30 septembre 2022,

Simone, Marie, Françoise HELLIO, née le 18 novembre 1925 à Saint-Carreuc (22) et décès constaté à Saint-Brieuc (22), le 29 septembre 2022,

Gérard CLAVIER, né le 7 mars 1937 à Saint-Carreuc (22) et décédé à Saint-Brieuc (22), le 1^{er} octobre 2022,

Fernande, Joséphine, Jeanne, Marie TARDIVEL, née le 6 novembre 1932 à Saint-Carreuc (22) et décédée à Saint-Brieuc (22), le 7 octobre 2022,

Solange, Simone, Marcelle, Rosalie DEFFIN, née le 19 septembre 1936 à Saint-Carreuc (22) et décédée à Saint-Brieuc (22), le 30 octobre 2022.

Nos sincères condoléances aux familles des défunts

La mairie de Ploëuc-L'Hermitage délivre désormais les pièces d'identité

Un nouveau service voit le jour à Ploëuc-L'Hermitage avec la mise en place d'un point d'accueil pour délivrer les cartes d'identité et passeports. Le service est opérationnel et c'est Laurence ALLO, agent municipal, qui en a la charge. Pour gagner du temps ; il est recommandé de prendre un rendez-vous sur le site Internet (ants.gouv.fr) ; un numéro vous sera délivré. Il faudra le reporter sur la demande en ligne sur le site Internet de la commune. Les personnes ayant besoin d'aide pour leurs démarches préalables peuvent se faire aider à la Maison France Service, située au sein de La Poste. Des créneaux horaires sont réservés aux personnes actives et aux mineurs, le lundi jusqu'à 18 h 30 et le samedi matin.

Reconnaissance en paternité

Une reconnaissance en paternité peut se faire dans la mairie de votre choix, quel que soit votre lieu de domicile. A St-Carreuc, nous vous remercions de prendre rendez-vous dans la mesure du possible. Contact : 02 96 42 48 38.

Urbanisme

PC 22 Q 0008
Mme PETTIOT Camille
Extension et réaménagements intérieurs
52, Goinguenet
Accordé le 16/09/2022

PC 22 Q 0009
M. RUFFLÉ Dylan
Garage
36, Saint-Guihen
Accordé le 30/08/2022

PC 22 Q 0010
M. FERRE Roger
Garage
12, Rue de l'étang
Accordé le 26/10/2022

Travaux sur le PLUi

Les travaux concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ont repris courant novembre avec un planning de travail assez dense pour l'année 2023 pour les 32 communes composant notre territoire.

La concertation avec le public et les Personnes Publiques Associées (PPA) est prévue au 3^{ème} trimestre 2023 pour un arrêt projet au 1^{er} trimestre 2024.

La commune de Saint-Carreuc a réservé l'exposition itinérante du PLUi pour mai 2023. Les différents panneaux seront installés, salle du Conseil, pendant 1 mois entier. Vous pourrez les consulter aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

A l'approbation du PLUi (envisagée début 2025), le PLU communal approuvé le 7 avril 2022 sera caduque. Les règles du PLUi viendront se substituer à celles en vigueur actuellement.



Nouveaux « cerfa » en urbanisme

De nouveaux « cerfa » sont disponibles en urbanisme. Vous pouvez vous adresser en mairie ou vous rendre sur le site Internet service-public.fr.

Brèves et Infos pratiques

Atlas des paysages

Les Côtes d'Armor disposent désormais d'un atlas de ses paysages. Il répertorie tous les paysages qui le composent et interroge les défis qui nous attendent pour préserver l'environnement. C'est un outil de référence à destination de tous.

Cet atlas est consultable sur le site Internet (paysages.cotesdarmor.fr) et ressemble à une véritable photographie du département. Gratuit, il peut être consulté, visité, exploité.

Les Côtes d'Armor sont découpées en 25 types de paysages avec des sec-

tions sur les paysages côtiers, l'eau, l'agriculture, les dynamiques liées au changement climatique. Vous y trouverez aussi des photos (anciennes et récentes), des cartes interactives, des vidéos.

L'atlas a pour but d'anticiper les changements et les évolutions des paysages dans le département, de la préservation du littoral à l'accompagnement des paysages agricoles vers une transition écologique ou bien encore la maîtrise de l'urbanisation.



Un paysage agricole carreucois

La Poste : évolution de la gamme courrier

A compter du 1^{er} janvier 2023, la gamme courrier évolue. Vos envois pourront se faire :

✓ En lettre verte (distribution J+3) au prix de 1,16 € pour le quotidien,

✓ En lettre service Plus (distribution J+2) au prix de 2,95 € pour vos envois importants,

✓ En e-lettre rouge (distribution J+1) au prix de 1,49 €. Il s'agit d'un courrier rédigé en ligne depuis votre ordinateur ou votre smartphone, imprimé par La Poste et distribué par le facteur,

✓ En lettre recommandée (distribution J+3) au prix de 4,83 € (accusé de réception en option),

✓ En lettre internationale (délais internationaux +1 jour) au prix de 1,80 €.

Les timbres « lettre prioritaire » achetés avant le 1^{er} janvier 2023 resteront utilisables à partir de cette date avec le nouveau standard de distribution en J+3.

Victime d'agression sexuelle : que faire ?

L'agression sexuelle est une atteinte sexuelle commise sans le consentement clair et explicite de la victime. Tout d'abord, il s'agit d'une infraction punie par la loi : vous devez donc alerter la police ou la gendarmerie pour porter plainte. Dans le cas d'une agression récente, un examen médical sera pratiqué afin de constater des blessures ou pour relever des traces ADN. Par la suite, un suivi par un médecin généraliste est conseillé. Au besoin, il

vous enverra vers un spécialiste, andrologue, sexologue ou psychothérapeute. Pour les femmes victimes de violences ou d'agression sexuelle, vous pouvez aussi contacter le 3919. Ce service n'est pas un numéro d'urgence mais permet d'écouter, d'informer et d'orienter les femmes victimes de violences, ainsi que les témoins de violences faites à des femmes.

Recensement militaire

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire : il vous permettra d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans. Le recensement est effectué directement en mairie du lieu de votre domicile. Il est également possible de s'inscrire par Internet avec l'e-recensement. En accédant par le site www.mon.service-public.fr, vous validez votre compte et devez fournir les documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille. Le secrétariat reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

L'hiver arrive !

L'hiver arrive : voici quelques recommandations !

Depuis cet automne, les virus saisonniers ont fait leur apparition de manière précoce : grippe, covid, gastroentérite ou encore bronchiolite pour les enfants. La reprise de la vie sociale et le relâchement des gestes barrières a facilité leur circulation. Aussi, pour se protéger, quelques gestes simples peuvent être adoptés au quotidien :

✓ Porter un masque jetable en cas de contact avec des personnes âgées, des bébés, des personnes qui ont une maladie chronique ou des femmes enceintes, dès l'apparition des premiers signes (fièvre, toux, éternement),

✓ Se laver régulièrement les mains,

✓ Se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique,

✓ Tousser et éternuer dans son coude,

✓ Aérer régulièrement : même si les températures extérieures sont plus fraîches, il ne faut pas oublier d'aérer les pièces de son logement, de son bureau ou de sa voiture,

✓ Enfin, pour lutter contre l'épidémie de grippe et de Covid 19, la vaccination est recommandée. Par souci de simplification, ces deux peuvent être administrés le même jour, lors d'un même rendez-vous.

L'image en plus



Vers les féeries de Noël !

Vœux du Maire

La population carreucoise est cordialement invitée à la cérémonie des « Vœux du Maire » qui sera organisée le vendredi 6 janvier 2023 à 18h30, Salle des Venelles. L'allocution sera suivie d'un vin d'honneur si les conditions sanitaires le permettent.

Fermeture de la bibliothèque

La bibliothèque municipale sera fermée les samedis 24 et 31 décembre 2022. Reprise des permanences le mercredi 4 janvier 2023 à 9h30.

Ateliers équilibre

Redémarrage le mercredi 4 janvier 2023 : inscription préalable en mairie jusqu'au 17 décembre 2022 ! Une cotisation de 50 € est demandée.

Protégez vos compteurs

Pensez à vérifier vos compteurs d'eau en période hivernale. En cas de doute, suite à une consommation excessive ou une fuite remarquée, contactez les services de l'eau à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Vous trouverez les renseignements sur vos factures.

Pourquoi ne pas envisager du covoiturage ?

Vous souhaitez faire du covoiturage ? Allez faire un tour sur le site Internet de l'agglomération et le dispositif « Ehop » ! Une mine d'informations vous y attendent : et si on changeait la donne ?

EcoWatt : s'engager pour sécuriser les approvisionnements en électricité

EcoWatt est un dispositif citoyen permettant aux Français, entreprises et collectivités, de consommer l'électricité au bon moment et ainsi de réduire les risques de coupure d'électricité en France. Rendez-vous sur MonEcowatt.fr.

Le Maire, le Conseil Municipal et tout le personnel communal, vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année !

AGENDA

Les festivités à Saint-Carreuc jusqu'en mars 2023

6 janvier

Vœux du Maire
18h30
Salle des Venelles

11 février

Jarret-frites
Amicale des pompiers
Salle des Venelles

18, 26 février 4 et 5 mars
Représentations théâtrales
Salle des Venelles

9 mars

Concours de cartes
Amicale des retraités
Salle des Venelles

25 mars

Repas de l'école
ALC école
Salle des Venelles

Le prochain « Brin de paille » sortira en février 2023

Retrouvez notre commune sur
www.saint-carreuc.fr

Page Facebook :

Commune de Saint-Carreuc
Mairie et Agence Postale Communale
Tel : 02 96 42 48 38
Mail : mairie@saint-carreuc.fr

Astreinte technique : 02 96 64 34 90
Médecin Dr MARQUET : 02 96 42 42 88
Cabinet Infirmier : 06 14 10 33 02

Directrice de la publication : Laurence MAHÉ

Comité de rédaction : Élodie CLÉRICE, Isabelle RONSOUX, Christelle VARGIU, Morgane LE GALL, Vanessa MORIN, Kathy LE LEFF, Régis LANCIEU.

Réalisation et maquette :
Véronique QUINTIN

Impression : Roudenn Grafik
Tirage : 775 exemplaires
Sur papier PEFC